



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/124

**OBJET : CONTRAT TERRITORIAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE
ET CULTURELLE 2018-2021 - Année Scolaire 2019-2020**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 23

Date de convocation : 24 juin 2019

Date d'affichage de la convocation au siège : 24 juin 2019

**Le 2 juillet de l'année deux mille dix-neuf à
18h30**

à Léognan – Foyer municipal

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	E	M. LARRUE	GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	Mme CHENNA
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	E	M. BLANQUE	MOUCLIER Jean-François	E	M. AULANIER
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	P	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		GERARD Laure	E	M. CHEVALIER
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN-DAUZAN
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	A	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme M. DANNÉ, secrétaire de séance
 Le procès-verbal de la réunion du 28 mai 2019 est adopté à l'unanimité.

*** P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/124

**OBJET : CONTRAT TERRITORIAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE
ET CULTURELLE 2018-2021 - Année Scolaire 2019-2020**

Vu l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3-3-4 portant notamment sur la « Mise en réseau des équipements et coordination des projets relatifs à la lecture publique et à l'animation socioculturelle »,

Vu la délibération n°**2017/87** en date du 27 juin 2017, relative au Contrat Territorial d'éducation artistique et culturelle,

Vu le Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle « chemin faisant », signé le 26 janvier 2018 par les représentants de la DRAC, de l'Éducation Nationale, du Département et de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu la délibération n°**2018/101** en date du 5 juillet 2018, relative au Contrat Territorial d'éducation artistique et culturelle pour l'année 2018-2019,

Vu l'avis du comité de pilotage du COTEAC le 17 mai 2019,

Vu l'avis des instances partenariales du 14 juin 2019,

Vu l'avis de la commission « Vie locale » du 23 mai 2019,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

La Communauté de Communes de Montesquieu (CCM) avec l'appui de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de l'Éducation Nationale, du Département et de l'IDDAC, a mis en œuvre la première année du contrat territorial d'éducation artistique et culturelle en 2018-2019.

Trois parcours d'éducation artistique et culturelle ont été proposés **en prenant en compte** les « passerelles », c'est-à-dire l'entrée à l'école maternelle et les classes qui permettent de faire la liaison entre deux niveaux d'enseignement.

Ainsi, plusieurs itinéraires structurés autour d'ateliers de pratiques artistiques, de spectacles et de rencontres avec les artistes ont été proposés :

Parcours 1 - Initiation au voyage - Destiné aux tout petits et orienté autour de la musique et des arts du cirque.

Les bénéficiaires de ce parcours : les enfants des multi-accueils et des classes de petite section de maternelle. Autour de cet itinéraire, il a été proposé des ateliers cirque ouverts aux familles et leurs enfants.

Parcours 2 - Au pied de l'arbre - Destiné aux classes de CM1, CM2, 6ème élaboré autour de l'environnement et de l'arbre en particulier.

Les bénéficiaires de ce parcours : les classes de CM1, CM2 et les ALSH (accueil de loisirs sans hébergement). Les classes de 6ème des collèges n'ont pu intégrer ce parcours, compte tenu des délais relativement courts pour s'y inscrire et de l'offre déjà conséquente en interne sur les pratiques artistiques.

Parcours 3 - Raconte-toi - Destiné aux adolescents et lycéens, autour de l'objet animé et de la marionnette.

Les bénéficiaires de ce parcours : certains adolescents des Points Rencontre Jeunes.

Le projet initial a été retravaillé avec les structures jeunesse afin d'adapter cette proposition artistique au public cible.

Quant aux **élèves des classes de GS et CP**, il leur a été proposé de découvrir deux spectacles, les parcours d'éducation artistique et culturelle.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/124

**OBJET : CONTRAT TERRITORIAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE
ET CULTURELLE 2018-2021 - Année Scolaire 2019-2020**

MÉTHODOLOGIE

Les différentes instances de pilotage de ce projet ont été mobilisées à chaque étape du projet :
le **Comité de Pilotage**, le **Comité Technique**, les **groupes de travail**.

Les **groupes de travail** se sont réunis pour élaborer les itinéraires d'éducation artistique et culturelle. Les membres de ces groupes de travail sont principalement issus du territoire œuvrant pour le développement culturel, artistique, numérique, environnemental, associatif et/ou local.

Pour faciliter l'appropriation du CoTEAC et sa déclinaison opérationnelle, **des rencontres et des réunions régulières** sont organisées avec :

- Le réseau des bibliothèques,
- Les responsables jeunesse des communes,
- Les coordinatrices Petite Enfance, service solidarités, environnement...,
- Les principaux des collèges, les directeurs des écoles,
- Les acteurs culturels (artistes, associations, responsables d'équipements...).

Pour autant, il semble nécessaire, suite à cette première année, de travailler plus en amont les propositions artistiques afin de mieux prendre en compte les contraintes d'organisation des différentes structures et les projets déjà en cours.

PRÉSENTATION DES ITINÉRAIRES COTEAC 2019-2020

Pour l'année 2019-2020, quatre itinéraires sont proposés ainsi qu'un « parcours formation » pour les acteurs éducatifs :

- Premier itinéraire « *de la petite enfance vers la petite section de maternelle* », s'adresse aux multi-accueil, aux assistantes maternelles et aux écoles maternelles du territoire.
Itinéraire orienté autour de la musique et du chant.
- Deuxième itinéraire « *pour les enfants à partir de 6 ans* », s'adresse aux structures de loisirs sans hébergement.
Itinéraire orienté autour de la marionnette, du théâtre d'ombre et du conte.
- Troisième itinéraire « *pour les enfants de 8 à 11 ans* » s'adresse aux classes de CM1 et CM2 des écoles élémentaires.
Itinéraire autour de la danse, de la musique, à partir d'une fable qui aborde les grands enjeux écologiques de notre époque.
- Quatrième itinéraire « *pour les enfants de 11 à 14 ans* », s'adresse aux classes de 6ème, 5ème et 4ème. Itinéraire autour de l'objet animé du spectacle vivant et cinéma qui questionne la différence et le partage des ressources et notamment l'eau.
- Parcours de formation pour les acteurs éducatifs (enseignants, bibliothécaires, animateurs)
Parcours de sensibilisation et de formation sur **les pratiques artistiques et l'accès à la culture pour les enfants et les adolescents** ».

BUDGET PRÉVISIONNEL

La participation financière des institutions de la culture s'effectue sur une année scolaire (de septembre 2019 à juin 2020).

Le budget prévisionnel englobe les intervenants pour les ateliers, les spectacles, expositions, transport des enfants et des adolescents le cas échéant, les différents supports de communication.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/124

**OBJET : CONTRAT TERRITORIAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE
ET CULTURELLE 2018-2021 - Année Scolaire 2019-2020**

Le financement prévisionnel du **CoTEAC 2019-2020**, est prévu comme suit :

DÉPENSES		RECETTES	
Itinéraire 1	14 000 €	DÉPARTEMENT	11 000 €
Itinéraire 2	14 000 €	DRAC	18 000 €
Itinéraire 3	14 000 €	IDDAC	15 000 €
Itinéraire 4	14 000 €	CDC de MONTESQUIEU	21 000 €
Parcours de formation	9 000 €		
TOTAL	65 000 €		65 000 €

Pour mener à bien ce projet, il est proposé :

- ✓ de solliciter des subventions auprès des partenaires institutionnels

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide de s'engager pour le projet ci-dessus exposé,
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les actions nécessaires à la réalisation de la présente et à signer tous documents afférents,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget pour 2019 et prévoit leur inscription pour 2020.

Fait à Martillac, le 2 juillet 2019

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement